

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Accès aux soins: le Pacte Santé-territoire va dans le bon sens, et l'ANEM se voit associée à une étude pour établir un bilan sanitaire des territoires de montagne**

**Lors de l'audience accordée par Marisol TOURAINE, mercredi 16 janvier, Frédérique MASSAT, présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège, et Laurent WAUQUIEZ, secrétaire général, député de la Haute-Loire, ont présenté les attentes des territoires de montagne en matière d'accès aux soins et acté que les mesures annoncées par la ministre vont dans le bon sens.**

L'Association considère indispensable une approche territoriale de l'offre de soins prenant en compte l'implantation géographique des établissements de santé et plus généralement l'ensemble des professionnels de la santé, dans une perspective d'aménagement du territoire.

La présidente et le secrétaire général ont présenté plusieurs propositions, accueillies positivement par la ministre, pour lutter contre la fracture sanitaire:

- Une répartition plus équilibrée des médecins sur le territoire national avec des stages en zone déficitaire durant le cursus des études médicales et le « fléchage » montagne de praticiens territoriaux de médecine générale,
- L'accès aux soins d'urgence en moins de 30 mn, dès 2015,
- La promotion de la télémédecine avec l'affectation de crédits dédiés,
- Le développement des maisons pluridisciplinaires de santé qui mutualisent les moyens et l'exercice de la médecine de groupe.

Tout en précisant qu'il n'y aura pas de plan spécifique à la montagne, la ministre a indiqué que les préoccupations des élus sont identifiées et intégrées dans le pacte Territoire-santé rendu public en décembre. Elle a insisté sur le rapprochement des maisons de santé avec les CHU, les médecins assistants partagés entre CHU et hôpitaux de proximité, les stages d'internat en cabinet libéral, les contrats d'engagement de service public pour les étudiants, la création de 200 postes de praticiens territoriaux de médecine générale, la responsabilisation des CHU et des CHR vis à vis des structures implantées sur leur territoire.

Les élus de la montagne ont estimé que, dès lors qu'on défend le principe d'un accès aux soins équitable pour tous les citoyens, il faut accepter le principe d'exception territoriale, notamment pour les maternités. Marisol Touraine a répondu que c'est dans cet esprit qu'elle acceptera, à titre dérogatoire et exceptionnel, d'éviter la fermeture de maternités ou d'établissements chirurgicaux dont l'activité est inférieure aux seuils prescrits pour leur donner un délai afin de reconstituer une équipe médicale.

Enfin, Frédérique MASSAT et Laurent WAUQUIEZ, se référant à la demande unanime des élus de la montagne, ont sollicité un soutien de la part du ministère des affaires sociales et de la santé pour mener une étude établissant un bilan sanitaire des territoires de montagne. La ministre a décidé d'associer l'ANEM à l'étude en cours menée avec la DATAR sur l'offre de soins.

**Contact presse : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : [o.lamoureux@anem.org](mailto:o.lamoureux@anem.org)**

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne :

L'ANEM se mobilise pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont « le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national » (article. 1<sup>er</sup> de la loi Montagne). L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble aujourd'hui quelque 4 000 communes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux, et 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les deux ans.

**ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE**

7, RUE DE BOURBOGNE - 75007 PARIS | TÉL. 33(0)1 45 22 15 13 | FAX: 33(0)1 45 22 15 26

COURRIEL : [CONTACT@ANEM.ORG](mailto:CONTACT@ANEM.ORG) | [WWW.ANEM.ORG](http://WWW.ANEM.ORG)

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR9132211317 | SIREN : 332 211 317 | NAF 9499Z